

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****13^e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2021-2026**Jeudi 23 mars 2023, 19h30**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. le Président Thierry HENRY**

Sont présents : 44 Conseillères et Conseillers (7 Conseillers en retard et 3 assermentations).

Excusés :
BOVEY Olivier
BUNZLI Jean-Claude
CUGNONI Pascal
HORNUNG Christophe
PISANI Lionel
RACCIATTI Gabriel
ROMANENS SergeHuissier : CORNU Jean-Marie
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela**M. le Président Thierry HENRY** ouvre la 13^e séance de la législature.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, Mme la Municipale Jennifer DAGON, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN, Patrick OPPLIGER et M. le Député Yann GLAYRE.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 13 mars 2023.

1. Appel

38 Conseillères et Conseillers sont présents sur 52 à l'appel. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour**M. le Conseiller Henri PISANI** demande d'avancer les élections complémentaires en points 7 et 8. Modification acceptée.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations (remplacement de MM. Graziano Mancini, Jérémie Dähler, Daniel Dupasquier)
4. Approbation des procès-verbaux
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
7. Election complémentaire à la commission des finances
8. Election complémentaire à la commission de feu

9. Préavis municipal N° 30/2023 Crédit d'étude -Barreau de la Sauge et passage dénivelé du Lussex
10. Préavis municipal N° 26/2023 Renouvellement d'un élévateur pour la Voirie
11. Préavis municipal N° 27/2023 Crédit complémentaire au budget 2022
12. Préavis municipal N° 28/2023 Crédit d'étude pour la mise en place d'un « Plan énergie et climat communal » (PECC)
13. Préavis municipal N° 29/2023 Crédit d'étude -Troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord-Cou
14. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
15. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
16. Propositions individuelles et divers

Vote : unanimité. Ordre du jour modifié adopté.

3. Assermentation de Mme Filomène Garcia, M. Karim Ben Nsir et M. Brendon Vullo

M. le Président Thierry HENRY lit le serment et les nouveaux Conseillers disent « Je le promets ».

4. Approbation des procès-verbaux des 3 séances précédentes

PV du 24 novembre 2022

M. le Conseiller Philippe Noël demande une correction en page 130 : « 200'000 personnes en situation d'addiction aux drogues. »

Adopté avec 2 abstentions.

PV du 1 décembre 2022

Adopté avec 1 abstention.

PV du 15 décembre 2022

Mme la Syndique Claudia Perrin demande une correction en page 143 : « toutes les personnes formées qui ont des titres reconnus sont subventionnées à hauteur de 30%. En plus, pendant les 3 premières années, il existe une aide au démarrage. »

Adopté avec 1 abstention.

5. Communications du Bureau

M. le Président Thierry HENRY donne les informations suivantes :

Lundi 30 janvier 2023 rencontre de M. le Président, M. le Vice-président et Mme la Syndique pour parler des préavis que la Municipalité présentera au Conseil.

Deux démissions : M. Daniel Dupasquier et M. Jérémie Dähler.

6. Communications de la Municipalité

Départs et arrivées au sein du personnel communal

Depuis la dernière séance du Conseil communal, les mouvements RH suivants ont été enregistrés au sein de l'administration communale : - Mme Geneviève Bourquin a été engagée au poste de secrétaire réceptionniste au greffe municipal à 60% dès le 1er janvier 2023. - Mme Jocelyne Winkelmann a été engagée au poste de secrétaire municipale adjointe au greffe à 80% dès le 1er mars 2023. - M. Sean Kern a été engagé au poste d'agent d'exploitation pour une période de 6 mois, dès le 1er avril 2023. - M. Samuel Morand a été engagé en qualité d'apprenti agent d'exploitation dès le 1er avril 2023. - M. Marc Boand a été engagé au poste de responsable du secteur parascolaire à 80% dès le 1

er mai 2023. - M. Enxhi Bytyci a été engagée en qualité d'apprentie employée de commerce dès le mois d'août 2023. Parallèlement, Mme et M. Corinne et Bernard Cand, de même que Mme Nicole Pralong, ont présenté leur démission au 30 avril 2023. La Municipalité avait anticipé le départ de Mme Pralong par l'engagement de Mme Winkelmann en qualité de secrétaire municipale adjointe. Le remplacement de Mme Cand à la conciergerie est en cours, quant à celui de M. Cand, la Municipalité a décidé d'une répartition provisoire de ses tâches au sein des services existants, permettant ainsi d'évaluer au mieux les besoins et les compétences nécessaires. La Municipalité remercie Mmes Cand et Pralong ainsi que M. Cand pour toutes les années de collaboration au sein de l'administration communale et leur présente ses meilleurs vœux pour leur avenir personnel et professionnel !

Contact et la prise d'information auprès des employés communaux / chefs de service

Faisant suite à plusieurs incidents, la Municipalité rappelle aux membres du Conseil communal que toute demande d'information, en particulier dans le cadre de commissions, doit impérativement passer par le collègue ou le greffe municipal. Il est ici rappelé l'article 40h de la loi sur les Communes du 28 février 1965 : Après consultation préalable de la municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer. Cette mise au point a été également donnée auprès des responsables de services qui ont reçu pour consigne, en cas de doute, de référer à leur municipal responsable avant de répondre à des questions provenant de commissions du Conseil communal.

Classes provisoires et projets liés au collège

Lors de la rentrée scolaire 2023, deux classes supplémentaires seront nécessaires pour accueillir les enfants scolarisés à Romanel. Ces nouvelles classes s'accompagnent de besoins supplémentaires en locaux pour l'accueil de jour préscolaire et parascolaire. Afin de répondre à ces besoins urgents, la Municipalité a pris les décisions suivantes : - Mandater l'ASIGOS pour construire un pavillon de 4 classes provisoires dans le parc de Prazqueron. - Récupérer les deux classes du Rosset pour y mettre l'accueil de jour parascolaire (UAPE et APEMS) qui seront à côté des bâtiments scolaires. - Utiliser l'entier des Esserpys pour l'accueil de jour préscolaire. Un préavis sera présenté très prochainement à votre Conseil pour prendre en charge les coûts liés à l'adaptation des locaux de l'accueil de jour. À moyen terme, la Municipalité a pris la décision de mettre à disposition de l'ASIGOS la parcelle des Esserpys pour y construire un bâtiment scolaire permettant, dans un premier temps, d'accueillir les élèves de 7-8P qui sont actuellement enclassés à Prilly. Parallèlement, le pavillon provisoire qui sera installé cet été pourra être doublé pour accueillir 8 classes. Enfin, à long terme, une réflexion sera menée sur la reprise du collège actuel de Prazqueron par l'ASIGOS comme le prévoient les statuts de cette association. Cette feuille de route générale reste encore à définir et à préciser, en collaboration avec l'ASIGOS, la direction scolaire et les communes voisines. La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil de l'évolution de ces projets, étant bien entendu que votre accord sera nécessaire pour toute mise à disposition permanente de terrain.

Incident des gens du voyage

Mercredi 1er mars 2023, la Municipalité a eu la désagréable surprise d'apprendre que la police de Lausanne avait escorté des caravanes de gens du voyage jusque sur le parking du Stand de Vernand. Rappelons à toutes fins utiles que, si la parcelle appartient bien à Lausanne, elle se situe sur le territoire de Romanel. Une délégation de la Municipalité s'est immédiatement rendue sur place, tant pour obtenir des renseignements que pour rendre les autorités policières attentives à son refus de voir ce parking transformé en zone d'accueil. À

satisfaction de tous, les caravanes sont parties pendant le week-end suivant et la situation a pu revenir à la normale, au grand soulagement de l'aubergiste en particulier.

Reprise de la Charrue

Restant sur le thème gastronomique, la Municipalité a reçu Mme et M. Bajrami qui l'ont informé souhaiter se désengager progressivement de l'exploitation de La Charrue pour des raisons personnelles. Les tenanciers ont pu proposer une solution de reprise en la personne de Mme Invernizzi, ancienne gérante de l'Auberge du Talent à St-Barthélemy. Afin de procéder à ce changement de gérance, l'Auberge communale sera fermée du 28 mars au 3 avril 2023. La réouverture est prévue le 4 avril 2023, plus d'informations à ce propos seront donnés sur le site web communal.

Affichage LED pour la fête de lutte. Comme vous la savez certainement déjà, notre commune accueillera cet été, les 15 et 16 juillet 2023, la Fête romande de lutte. Afin d'annoncer cette manifestation comme il se doit, un appareillage à affichage LED sera installé dans une remorque sur le parking de la Judée à partir du 1er juillet 2023.

Mise en place d'un pumptrack provisoire

Faisant suite à l'annonce faite par M. Mancini lors d'une des dernières séances du Conseil communal, la Municipalité vous informe qu'un parcours de pumptrack sera provisoirement installé sur le terrain de football en dur des Esserpys du 6 au 21 avril 2023.

Signature du plan de gestion forestier

La Municipalité a le plaisir de vous informer avoir signé une nouvelle version de son plan de gestion forestier. Ce document décrit, pour les prochaines années, les interventions qui seront réalisées dans les forêts communales. Nous vous renvoyons au dernier numéro du Romanel Info qui présente un cahier de plusieurs pages sur ce sujet.

Communication de l'administration communale – sondage

Afin de mettre en place un plan de communication à destination des citoyens de la commune, la Municipalité s'est adjointe les services d'une étudiante en 3ème année de bachelor en économie d'entreprise à la HEIG-VD qui va réaliser son travail de bachelor sur ce thème. L'une des premières étapes consiste à comprendre les attentes et envies de la population concernant la communication transmise depuis les différents services et par différents canaux. Pour cela, nous vous invitons à répondre à un sondage d'une quinzaine de questions qui permettra d'orienter les recommandations. Le lien sur le sondage est disponible jusqu'à la fin du mois d'avril sur le site web de la commune ou directement en utilisant ce code QR. N'hésitez pas à répondre à ce sondage et à le promouvoir autour de vous !

Exercice de PRU

Enfin, vous avez peut-être lu ou entendu dans la presse que les services de l'administration communale ont procédé, le 14 février 2023, à un exercice grandeur nature de montage et d'exploitation du Point de Rencontre d'Urgence (PRU). Cette installation fait partie des mesures demandées par le canton en particulier dans le cadre de la gestion d'une possible crise énergétique. Il s'agit de mettre sur place un lieu, destiné à la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence pour y trouver des informations et l'aide nécessaire. La journée s'est parfaitement déroulée et a permis de valider, à la satisfaction générale, les concepts théoriques qui avaient été développés. Aucun exercice additionnel n'est pour l'instant prévu sur ce sujet.

M. le Président rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

7. Election complémentaire à la commission des finances

Aucune candidature. L'élection est reportée à la séance suivante.

8. Election complémentaire à la commission de feu

Aucune candidature. L'élection est reportée à la séance suivante.

9. Préavis municipal N° 30/2023 « Crédit d'étude - Barreau de la Saugue et passage dénivelé du Lussex »

M. le Conseiller François MORIER lit le rapport de la commission d'urbanisme qui propose de refuser ce préavis.

M. le Conseiller Henri PISANI lit le rapport de la commission des finances qui propose de refuser ce préavis.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER lit le texte suivant :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Vous venez d'entendre deux rapports contre le préavis 30/2023 " Crédit d'étude – Barreau de la Saugue et le passage dénivelé du Lussex"

Ce préavis pose la première pièce du puzzle de la stratégie de mobilité du Nord lausannois et enverra la circulation traversant notre village sur la RC 448.

Analyse de la CUR :

Le bien fait d'un remplacement du PN du Lussex par un PI est évident de même que l'amélioration du gabarit du barreau de La Saugue avec la mise en place de trottoirs et pistes cyclables afin d'encourager les modes doux. Ces deux réalisations sont sans conteste une nécessité au vu de l'augmentation croissante des cadences du LEB, de la population et des circulations qui en découlent dans l'agglomération du Nord Lausannois.

Un point positif est relevé, merci comme quoi tout n'est pas négatif, sur le fait que ces 2 réalisations sont une nécessité (le passage à la cadence 10 min du LEB devrait arriver d'ici 2035 ! La circulation augmente comptage 2021 = 6165 vhc/jour traversent notre village RC 401 (8007 après le carrefour du Raffort) comparatif RC448 13495 jusqu'à Félezin et ensuite 16081 vhc /jour (diff. 2586).

La CUR note toutefois qu'à Cheseaux le contournement n'a pas de carrefour régulé par des feux, il est naturellement plus rapide que la traversée du village qui pourtant ne comporte pas non plus de carrefour régulé par feux – on peut donc vraiment parler d'une déviation du trafic pendulaire et ce sans pénalisation des déplacements des habitants indigènes.

Les deux giratoires sont déjà surchargés et devraient être agrandis ! Peut-être faudrait-il se renseigner auprès de la population de Cheseaux pour les véhicules qui traversent le village aux heures de pointe!

Sous prétexte d'une volonté de limiter le transit sur Jouxens, ils renient le besoin d'un PI, s'ensuit une contribution négligeable - alors que c'est leur route. Ajouté à ça un décalage sur les SDA de Romanel pour ne pas toucher au terrain de la menuiserie - sise sur Jouxens. Au final, l'entretien de la nouvelle route côté ouest sera mis à la charge de Romanel, vu que cette dernière sera alors **entièrement** sur notre commune ... on peut apprécier la manœuvre.

Pas entièrement sur notre commune mais on ne va pas jouer sur les mots ! De plus, les premières conventions proposées ont été commentées par la Municipalité et nous restons dans l'attente de nouvelles propositions de conventions !

Or, dans nos discussions du 7 mars, le représentant du LEB nous a informé que les quais de la gare s'allongeraient du côté sud, mais pas sur la route du Brit. Ainsi, rien ne nous obligerait à supprimer le PN du Brit si ce n'est des dires d'anciennes législatures. C'est un "détail" qui change pas mal nos options.

Dans les documents de mise à l'enquête du LEB, il a toujours été question de prolonger les quais au Sud, mais selon le rapport de la société GESTE *les quais de la gare de Romanel-sur-Lausanne ne peuvent pas être construits plus au sud en raison de la courbure de la voie* (pour les personnes qui prennent le LEB tous les jours cela se voit !)

Maintenant que les travaux hydrauliques au Brit sont terminés, nous pourrions imaginer garder le PN et repenser **la circulation interne à Romanel de manière pragmatique et rationnelle**.

Nous avons besoin d'un passage pour les habitants du ch. du Brit, de Pré-Jaquet et du quartier villa de la Source, soit ~800 habitants au total. Cette circulation n'est pas du transit mais uniquement de la desserte d'habitations. Un PN au Brit rendrait donc caduc notre nécessité d'un passage au Lussex, qui lui se trouve à un plus d'un km du centre et des commerces de Romanel.

En gardant le PN déjà problématique (ai-je besoin de le rappeler ? Les barrières restent trop longtemps en bas ! Mais il paraît que cela est normal selon le LEB ! La Municipalité a proposé au LEB d'expliquer ceci dans notre journal communal, à ce jour c'est lettre morte).

Romanel n'a pas de nécessité à ce dénivelé au Lussex, le ch. de la Roche n'étant pas sur sa commune, et la traversée du LEB à cet endroit faisant partie d'un projet d'envergure régionale.

Ces propos n'engagent que la CUR !

Passons à la COFIN qui a changé d'avis depuis son rapport pour le préavis 18/2022 et l'analyse de ladite commission :

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de son Président, Henri Pisani et de ses membres, Madame Ariane Morand et MM. Simon Schülé et Philippe Noël, s'est réunie les lundis 20 et 27 février 2023 à la maison de commune afin d'examiner le préavis no 30 / 2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude lié au barreau de la Sauge et au dénivelé du Lussex en présence d'une délégation de la Municipalité constituée de Madame la Syndique Claudia Perrin, MM. Denis Favre et Blaise Jaunin.

Juste une précision : j'étais présent à la séance du 27 avec mon collègue Municipal Denis Favre !

Une relative au projet de passage dénivelé du Lussex piloté par le LEB, en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les communes partenaires (Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne) qui doit faire l'objet d'une approbation par l'Office fédéral des transports.

La décision d'approbation des plans devrait être rendue, par l'OFT, le 17 avril prochain !

En donnant donc son accord, une pré-convention a été établie, liant les partenaires dans la distribution et les contours juridico-financiers (**nous y reviendrons**), des coûts des études et travaux futurs, et de son organisation, les crédits de construction étant réservés puisqu'ils seront soumis à l'approbation du Conseil communal.

Juste rappeler qu'il y a deux procédures dans ce préavis : une que nous connaissons qui est la demande de crédit d'étude et ensuite la demande de crédit de construction (procédure classique). L'autre procédure est une procédure, purement LEB (OFT) qui est fédérale, c'est-à-dire que le LEB avance les frais pour le crédit d'étude et ensuite présente une facture pour le crédit de construction englobant les frais d'étude !

En outre, il ressort des informations communiquées que **la fermeture du PN du Brit** n'a(urait) jamais été ni demandée, ni exigée, ni découlant d'un prérequis à la mise en œuvre des travaux du barreau de la Saugue.

Dans la séance du 10 novembre 2010, la commission d'urbanisme avait déposé un postulat

Les membres de la Commission d'Urbanisme du Conseil communal de Romanel demandent que le passage à niveau du Chemin de la Source (gare de Romanel) reste fermé pour tous les véhicules à moteur. Le passage reste ouvert à la mobilité douce (piétons, vélos). Cette fermeture anticipera les futurs aménagements de la gare de Romanel prévus dans le cadre du PPA Village.

Justification :

La Commission d'Urbanisme a fait cette réflexion suite aux travaux du LEB à la gare et au passage du chemin de la Source. En effet, cela fait trois mois que le passage est fermé à la circulation. Les utilisateurs, principalement les habitants du quartier du Brit, les visiteurs et employés de l'EMS Donatella Mauri, les services publics et les camions des entreprises privées font le tour via le passage du Lussex. Cette situation provisoire a dégagé des avantages en termes de sécurité ainsi que de régulation du trafic.

- Aux heures de pointe beaucoup d'écoliers partant ou arrivant de Prilly et de Cheseaux utilisent le passage, ainsi que ce bout étroit du chemin de la Source. Une fermeture du passage diminuerait considérablement les dangers sur ce chemin sans trottoir.
- La sortie et l'engagement des voitures et spécialement des camions du Chemin de la Source vers la Route de Lausanne sont difficiles et dangereux. Une suppression du passage telle que proposée sécurisera le transit entre la Poste et l'Auberge de la Charrue.

Réponse de la Municipalité de l'époque :

La parole est ensuite donnée à la Municipalité qui s'exprime par la voix de M. le Syndic Edgar SCHIESSER : « La Municipalité est d'accord d'étudier cette proposition qui est empreinte de bon sens. Je ne suis personnellement pas retourné récemment sur place. Demain matin, nous avons rendez-vous avec M. Gachet, directeur du LEB et nous pourrons lui parler tout de suite de ce postulat. La Municipalité est donc prête à l'étudier si le Conseil le souhaite. »

Résultat :

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Michel JUNOD passe au vote sur l'entrée en matière sur ce postulat.

VOTE : l'entrée en matière sur le postulat est acceptée par 27 oui, 21 non et 5 abstentions.

En ne fonctionnant que par segmentation des travaux et par tronçons, sans avoir une vision plus élargie et pérenne des développements en devenir, nos autorités fédérales, cantonales, **communales** et le LEB prennent le risque de se bloquer en figeant de manière rédhibitoire toute la construction intellectuelle et technique du tronçon romanellois au sens large (Lussex-Raffort).

Votre exécutif travaille pour avoir une vision plus élargie, notamment pour le carrefour du Raffort ainsi que le développement du PAC Vernand et nous ne pouvons pas vous cacher que cela deviendra plus difficile encore si nous ne pouvons pas poser la première pièce du puzzle ! Ceci n'est pas du chantage, mais la réalité.

Participation de la commune, selon information du jour et EMPD, elle s'élève à 33% soit CHF de 5'700'000.-

Que se passe-t-il en cas de refus de ce préavis : Le LEB débutera les travaux en 2024 et présentera la facture à la commune qui devra venir devant le Conseil communal avec un préavis sans forcément que le montant annoncé soit le même (refus d'effort supplémentaire de la part du LEB et du canton). Le Conseil communal refuse. Le LEB informera l'OFT et une procédure fédérale sera mise à l'encontre de la commune de Romanel. Après tout dépendra des juristes de l'OFT, est-ce que cela jouera en faveur ou en défaveur de notre commune, nous ne pouvons pas le dire. Selon les jurisprudences, cela peut être 2/3 à charge de la commune et 1/3 pour le LEB au lieu de la répartition 50/50.

Voilà, vous avez entendu un 3^{ème} rapport, si on peut appeler ça un rapport ! Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, souhaitons que cela vous permette d'y voir plus clair et que vous accepterez ce préavis. Merci »

M. le Conseiller François MORIER souligne qu'il n'y a pas d'obligation de supprimer le passage du Brit. Les quais peuvent aussi être prolongés vers le Sud. Cela change complètement la donne. Romanel ne devrait pas payer pour un projet régional (le passage du Lussex). Si Romanel doit payer 45% de l'ouvrage, cet ouvrage sera à la taille de la commune. Les décisions d'aujourd'hui devraient être prise sur la base de la réalité actuelle et non pas en évoquant la vision d'anciennes municipalités.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER estime que la construction des quais ne peut pas se faire vers le Sud à cause de la courbure de la voie. Par ailleurs, il trouve pertinent de tenir compte des rapports de la commission d'urbanisme qui s'est prononcée sur ce sujet en 2011.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI parle en qualité d'ancien membre de la commission d'urbanisme et rappelle que la CUR de l'époque avait fait plusieurs propositions. Il ne faudrait donc pas prendre uniquement ce qui arrange la vision de la Municipalité actuelle. Il propose à la Municipalité d'aller discuter avec le Canton et d'écouter la voix des citoyens romanellois qui ne veulent pas être pénalisés dans leur commune. Il demande l'organisation d'une séance d'information avec une délégation du Conseil d'Etat et Mme Gorrite. Il demande également à la Municipalité de préciser sa vision. Le Canton doit aider Romanel, en contrepartie des constructions au long des voies.

Mme la Syndique Claudia PERRIN fait part de sa perception du climat actuel lié à ce sujet. Le côté émotionnel semble très présent, notamment par rapport à la question financière : pourquoi Jouxens paie moins que Romanel ? pourquoi ces infrastructures doivent se faire sur Romanel ? Elle évoque le concept de commune territoriale, dont les

routes communales sont empruntées par les habitants d'autres communes, tout comme Jouxtiens et Le Mont entre autres, et qui doit participer aux projets régionaux.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR rappelle qu'il est question du LEB qui coupe le village en deux. Si on peut garder le Brit ouvert, pourquoi payer pour des infrastructures qui servent uniquement au LEB ? La Municipalité devrait s'exprimer sur sa vision. Acceptera-t-elle que 2 des 4 passages soient fermés ? Mme Pisani encourage le Conseil à refuser le préavis.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER donne des détails sur le projet de passage à Etagnières : 132 millions de francs, 4 années de travaux, 1km de souterrain de 10 m de diamètre et 1,5 km en surface. Il trouve anormal que les romanellois attendent jusqu'à 12 minutes derrière les barrières fermées. Il est inadmissible que les deux tiers de la population soient pris en otage par le LEB. La solution viendra en avançant et en posant avec ce préavis la première pièce du puzzle qui constitue la vision de la Municipalité. Il ajoute que la Municipalité essaiera d'organiser une séance avec une délégation du Conseil d'Etat et Mme Gorrite.

M. le Municipal Denis FAVRE parle du développement futur du quartier du Brit (1000 habitants à l'horizon 2035-2040) et de la nécessité de faire passer par le Lussex tous les habitants de Pré Jaquet. Un Barreau au Sud de Romanel (la Sauge), ajouté au Barreau de Fontany, apporteront la tranquillité à Romanel.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ rappelle que la commission des finances demande une re-discussion de la répartition des coûts. Une plus grande fermeté est attendue de la part de la Municipalité de Romanel, qui est réputée être « gentille ». La Convention a été définie par les Municipalités précédentes et validée quelques mois avant le changement de législature.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI évoque la p. 5 du préavis et interroge la Municipalité sur les demandes qu'elle fera au Canton pour défendre les intérêts des habitants des petites routes (Sous-Mont, Noyers, Judée), impactés par le projet Barreau de la Sauge.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER assure que tout sera fait pour limiter le trafic sur les routes citées, dans une vision de tranquillisation des routes de la commune.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI précise qu'il n'est pas opposé que quelque chose se fasse au Lussex. Si M. Muggli défend le quartier d'en haut, M. Pisani, lui, défend le quartier d'en bas. Par ailleurs, il souhaiterait savoir combien coûteront les 4 passages et combien cela coûterait si on décidait de faire autre chose.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN demande le vote à bulletin secret. Il est appuyé par un cinquième des membres.

Vote à bulletin secret

Votants 47

Oui : 12

Non : 33

Abstentions : 2

Le préavis est refusé.

10. Préavis municipal N° 26/2023 Renouvellement d'un élévateur pour la Voirie

M. le Conseiller Alexandre NICOLET lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Philippe NOËL lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis.

Pas de discussion.

Votants : 47

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Blaise JAUNIN exprime des remerciements.

11. Préavis municipal N° 27/2023 Crédit complémentaire au budget 2022

M. le Conseiller Philippe NOËL lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis.

Pas de discussion.

Votants : 47

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER exprime des remerciements.

12. Préavis municipal N° 28/2023 Crédit d'étude pour la mise en place d'un « Plan énergie et climat communal » (PECC)

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis.

Votants 47

Le préavis est accepté à l'unanimité avec une abstention.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER exprime des remerciements.

13. Préavis municipal N° 29/2023 Crédit d'étude -Troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord-Cou

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN lit le rapport de la commission d'urbanisme qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis.

Pas de discussion.

Votants 47

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Blaise JAUNIN exprime des remerciements.

14. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

M. le Conseiller Romain BIRBAUM lit le document suivant :

« Projet de modification du règlement du Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne adopté en séance du Conseil communal du 13 février 2014 et approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité en date du 16 mai 2014

1. Introduction

Le règlement actuel a été adopté il y a près de 10 ans, plusieurs Conseillères et Conseillers communaux ont exprimé le souhait d'y apporter quelques modifications et précisions. Ces souhaits ont été regroupés et synthétisés lors de séances entre les Présidents de groupe. Les propositions de modifications ainsi que les motivations sont détaillées par thème dans les paragraphes suivants. Les adaptations sont principalement vouées à répondre à l'évolution des besoins.

2. Commission des Finances (COFIN) et Commission de Gestion (COGEST)

2.1. Situation actuelle La Commission des Finance (COFIN) est actuellement constituée de 5 membres élus pour la durée de la législature. Cette Commission demande une importante implication de ses membres tout au long de l'année, étant donné qu'elle est amenée à analyser la quasi-totalité des Préavis. Il peut dès lors être difficile pour les

Conseillères et Conseillers de s'engager sur une période de 5 ans. La Commission de Gestion (COGEST) est actuellement constituée de 5 membres élus lors de la première séance de la législature pour un an. Le renouvellement intervient lors de la séance d'adoption du rapport de gestion et des comptes ou lors de la séance suivante. Cette commission demande une implication soutenue de ses membres entre les mois de janvier et mai. Il nous semble de plus en plus difficile de trouver des candidats pour ces deux commissions.

2.2. Proposition

1) Regrouper la COGEST et la COFIN comme cela était le cas il y a quelques années et comme cela est le cas dans différentes communes. (LC Art 40f)

2) Elire les membres de cette commission de gestion-finances pour une année avec la possibilité de réélection sans restriction

3) Porter le nombre de membres à 9

2.3. Proposition d'article Art. 39 Al. 1 et 2

Le conseil élit une Commission de gestion-finances chargée d'examiner la gestion de l'année écoulée, d'examiner le budget, les comptes, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition. Cette Commission est composée de 9 membres. Ils sont désignés lors de la première séance de la législature, pour un an. Le renouvellement intervient lors de la séance d'adoption de la gestion ou lors de la séance suivante. La Commission se constitue elle-même lors de la première réunion après son élection. Art 40. Supprimé

3. Commission de l'urbanisme (CUR)

3.1. Situation actuelle La Commission de l'urbanisme (CUR) est actuellement constituée de 7 membres élus pour la durée de la législature.

3.2. Proposition Il est proposé de passer le nombre de membres à 5. Cela libérerait deux membres pour participer à d'autres commissions.

3.3. Proposition d'article Art. 41.- dernier alinéa : Cette Commission est composée de 5 membres. Ils sont désignés lors de la première séance de la législature et pour la durée de celle-ci. La Commission se constitue elle-même lors de la première réunion après son élection.

4. Formalisation des délais pour les Commissions

4.1. Situation actuelle Il n'existe pas de formalisation du planning de l'envoi du Préavis aux Commissions à la remise des rapports. Il en résulte régulièrement des délais trop court, difficile à respecter pour les commissions.

4.2. Proposition Une formalisation des échéances permettrait de garantir un délai minimal aux Commissions pour analyser, statuer et rédiger leur rapport. La proposition est la suivante : • Remise des Préavis aux Commissions 5 semaines avant la date du Conseil • Remise des rapports des Commissions au Président du Conseil sept jours avant la séance du Conseil (en général le jeudi). • Mise à disposition des rapports aux Conseillères et Conseillers communaux 6 jours avant la séance du Conseil (en général le vendredi) Cette façon de procéder permettrait au Conseil de prendre connaissance des rapports des Commissions suffisamment tôt pour s'affranchir d'une lecture in extenso durant la séance du Conseil et donnant ainsi plus de temps à la discussion. Nous proposons également d'explicitier la nécessité des signatures du président et du rapporteur. Actuellement le règlement ne le précise pas, mais en général tous les membres signent, ce qui est parfois fastidieux.

4.3. Proposition d'article Art. 45. – ajout : Le bureau transmet le Préavis ou Rapport municipal aux Commissions nommées au plus tard 5 semaines avant la date du Conseil lors duquel ledit Préavis ou Rapport municipal sera porté à l'ordre du jour.

Art. 47. – Les Commissions doivent déposer leur rapport signé au moins 7 jours avant la séance (cas d'urgence réservés), sous la forme de trois copies sur le bureau du Conseil. Il doit être signé au minimum par le président et le rapporteur. En cas de rapports multiples chaque membre doit signer celui qu'il soutient. Lorsqu'une Commission ne peut pas remettre son rapport au jour dit, elle prévient le président du Conseil, lequel en informe ce dernier. Le jour suivant la remise du rapport, ce dernier est mis à disposition du Conseil.

5. Droit d'initiative

5.1. Situation actuelle Les délais de réponses aux propositions du Conseil ne respectent pas le règlement du Conseil qui stipule : Art 65 al. 2 : ... Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 6 mois, ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition

5.2. Proposition La proposition est de fixer le délai de réponse à 6 mois après le dépôt de la proposition.

5.3. Proposition d'article Art. 65 – ... Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 6 mois après le dépôt de la proposition par

6. Lecture des rapports en séance du Conseil communal

6.1. Situation actuelle Les rapports des Commissions ne sont actuellement disponibles que le mardi précédent la séance du Conseil, soit moins de 5 jours avant cette dernière. Ceci ne permet donc pas de faire usage de l'Art. 73 du règlement du Conseil qui, sur proposition de la Commission, permet de dispenser le rapporteur de la lecture de tout ou partie du rapport.

6.2. Proposition En lien avec la proposition de formalisation des délais (article 47 modifié proposé au point 4.3), soit un envoi du rapport 6 jours avant la séance du Conseil, il est possible de dispenser de la lecture in extenso du rapport de la Commission. Le rapporteur doit donner dans tous les cas la lecture des conclusions de son rapport.

6.3. Proposition d'article Art. 73 – dernier alinéa : Le rapporteur est dispensé par le Conseil de la lecture intégrale du rapport et de ses différentes pièces, pour autant que celles-ci aient été remises aux membres du Conseil, 6 jours à l'avance. En tout état de cause, le rapporteur donne lecture des conclusions du rapport.

7. Election tacite des membres des Commissions

7.1. Situation actuelle L'élection tacite n'est mentionnée que pour les scrutateurs et scrutateurs suppléants à l'Art. 12 : Pour l'élection des scrutateurs et des scrutateurs suppléants, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. Ce principe est également repris pour l'élection des membres des différentes commissions permanentes sans pour autant être formalisé.

7.2. Proposition Formalisation du principe d'élection tacite pour les membres des Commissions permanentes.

7.3. Proposition d'article Art. 38 : ajouter : Pour l'élection des Commissions, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Au nom de l'EIR Au nom du PLR RJC Au nom du PS
Romain Birbaum Jean-Claude Pisani Simon Schülé

Au nom de Romanel Libre Au nom de 1032 Notre Village
Guillaume Deriaz Saranda Bajrami

Romanel-sur-Lausanne, le 23.03.2023 »

Vote sur la recevabilité du projet.

Votants 47

A l'unanimité, le postulat est considéré recevable.

Vote sur la prise en considération du projet.

Votants 47

A l'unanimité moins une abstention,

le projet est pris en compte et envoyé pour étude à la Municipalité.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ lit le document suivant :

Postulat : Projet « Village Solidaire » en collaboration avec Pro Senectute

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Notre village est doté de quelques activités pour les seniors, comme « La table au bistrot », rencontre mensuelle autour d'un verre et les formations numériques itinérantes proposées par Pro Senectute, ainsi que les activités organisées par le groupe « Fil d'Argent » qui organise des conférences, des projections et des excursions. Cependant, nous pensons que la mise en place d'un projet de type "Quartiers et Villages Solidaires" pourrait permettre d'aller encore plus loin dans l'accompagnement et le soutien de nos aînés. Il permettrait de créer, renouer, développer et entretenir encore plus les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans notre village.

La méthode Village Solidaire

Un projet "Quartiers et Villages Solidaires" de Pro Senectute vise à créer une communauté solidaire et dynamique entre les habitants « seniors » du village.

La méthode consiste à rassembler des personnes de différentes capacités et expériences pour proposer et organiser des activités variées et stimulantes.

L'objectif est de favoriser la participation active des membres à la vie sociale et culturelle pour améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

Le projet devrait impliquer d'autres organisations locales pour maximiser l'impact et la durabilité du projet.

En pratique

Après une analyse préliminaire, un animateur de proximité s'immerge dans le village, observe les lieux de socialisation et organise des entretiens avec les retraités.

Lors d'assemblées ouvertes à tous, les idées et observations récoltées par l'animateur sont présentées. Les participants sont alors invités à étudier des propositions, à en proposer d'autres et à débattre.

Par la suite, des projets concrets émergent ; ils sont réalisés avec l'aide de l'animateur de proximité qui reste présent pour soutenir les habitants durant une période de trois à cinq ans.

Une fois la pérennité du processus assurée, l'intervenant peut laisser le groupe voler de ses propres ailes.

Conclusion

Nous sommes convaincus que la mise en place d'un tel projet à Romanel-sur-Lausanne pourrait contribuer à renforcer le bien-être et la qualité de vie de nos aînés en offrant des activités originales et de qualité et en favorisant l'autonomie et le maintien du lien social. Ceci est d'autant plus important au sortir de ces années COVID durant lesquelles les aînés ont limité les contacts sociaux.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un projet de type "Village Solidaire" avec Pro Senectute à Romanel-sur-Lausanne.

Nous vous remercions de votre attention et vous demandons d'approuver ce postulat.

Romanel-sur-Lausanne, le 23 mars 2023 »

Vote sur la recevabilité du postulat.

Votants 47

A l'unanimité, le postulat est considéré recevable.

Vote sur la prise en considération du projet.

Votants 47

A l'unanimité,

le postulat est pris en compte et envoyé pour étude à la Municipalité.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI lit le document suivant :

Postulat PLR

Demande d'étude de toutes possibilités de modifier le PPA "le Village"

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal, à savoir l'article 63, lettre a, (postulat) respectivement les articles 64 (droit d'initiative) et 65 (procédure) le groupe PLR dépose le postulat suivant :

Rappel historique

Le jeudi 2 juin 2016, le préavis no 76 2016 traitant du Plan partiel d'affection (PPA) "le Village" a été voté par le Conseil communal qui a décidé d'approuver un certain nombre de points, rappelés et annexés au présent postulat (cf. voir pièces jointes).

Sauf à nous tromper, au regard de ces décisions, notamment quant aux plans PPA et règlement ayant été adoptés, notre Municipalité se trouve actuellement "bloquée" dans le périmètre, les surfaces, les contours architecturaux et autres cotes de biens fonciers qu'elle pourrait ou aimerait possiblement choisir d'adopter.

Autrement dit, se retrouvant avec les mains liées, nous pensons qu'il serait plus que judicieux que notre Municipalité réétudie ledit PPA afin de voir comment en demandant ou proposant un ou des amendements à celui-ci, elle puisse s'ouvrir des possibilités d'actions de constructions, en particulier scolaires, sans dénaturer l'esprit du vote original de juin 2016.

Ce postulat a donc vocation à ce but et nous demandons qu'il plaise à la Municipalité d'étudier de toute urgence l'opportunité de prendre des mesures ou de faire une proposition dans le domaine particulier précité et de dresser un rapport.

Avec nos compliments.

Vote sur la recevabilité du postulat.

Votants 47

A l'unanimité moins une abstention, **le postulat est considéré recevable.**

Vote sur la prise en considération du postulat.

Votants : 47

Non : 2

Abstention : 2

A une large majorité, **le postulat est pris en compte et envoyé pour étude à la Municipalité.**

15. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que la visite préfectorale s'est bien passée pour l'ASIGOS. Le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 26 avril 2023 pour traiter des comptes, du rapport de gestion et d'un préavis concernant la construction d'un nouveau pavillon scolaire provisoire à Romanel sur le site de Prazqueron, pour la rentrée 2023.

M. le Conseiller Henri PISANI exprime sa tristesse de voir que la Cofin n'a pas trouvé son membre additionnel, alors que cette commission doit fournir une grande quantité de travail.

M. le Président Thierry HENRY soumet au vote du Conseil une demande de modification de l'ordre du jour : remettre au point 16 L'élection complémentaire à la commission du feu. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Suite à la proposition de M. Guillaume Deriaz au nom de Romanel libre, Mme Chloé CORTHÉSY est élue tacitement pour la suite de la législature 2021-2026.

16. Propositions individuelles, divers, simples questions, vœux

Mme la Conseillère Carole HENRY demande des informations sur le pavillon provisoire : quel emplacement, quid du parc de Prazqueron, quelle durabilité puisqu'on parle également de la construction de classes supplémentaires à Romanel.

Mme la Municipale Jennifer DAGON répondra par écrit dans les plus brefs délais. Pour l'heure elle n'a pas toutes les clés de la situation, une décision à ce sujet sera prise le week-end du 25-26 mars 2023.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER précise que « les pavillons scolaires » (sic !) seront implantés vers le terrain de basket pour être proches des canalisations. Un emplacement plus proche de la Maison de commune rendrait les travaux plus chers.

M. le Conseiller Simon LOB remercie la Municipalité pour l'installation provisoire du pumptrack pendant les vacances de Pâques et encourage tous ses collègues à l'utiliser, pour montrer que ce parcours doit perdurer dans la commune.

Mme la Syndique Claudia PERRIN rebondit sur le postulat « Village solidaire : Pro senectute » et parle des autres activités déjà mises en place par la Municipalité et qui ont du succès: table au bistrot, ciné sénior.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN suggère que les employés communaux portent un casque lors de leurs déplacements à vélo électrique, pour donner l'exemple.

M. le Conseiller Nathan VANNAY remercie la Municipalité pour les communications transmises et souhaite avoir une précision concernant les projets de construction des écoles : que représente l'expression « à moyen terme » ?

Mme la Syndique Claudia PERRIN répondra plus tard.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI soutient la demande de M. Vannay et demande à la Municipalité de communiquer sur leurs projets de constructions scolaires. Le Conseil intercommunal ASIGOS, dont il est le président, n'est pas au courant des intentions du CODIR, qui est constitué des Municipaux des trois communes (Jouxens-Prilly-Romanel).

Mme la Syndique Claudia PERRIN explique que la Municipalité a reçu les résultats d'une étude faite au mois de février 2023, que la nouvelle Municipale en charge des écoles, Mme Dagon, vient de prendre ses fonctions et qu'il est trop tôt pour communiquer au Conseil. Elle propose de faire une communication écrite ultérieure, voire d'organiser une séance d'information à ce sujet.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ veut comprendre si c'est la commune ou ASIGOS qui construit le collège.

Mme la Syndique Claudia PERRIN explique que c'est ASIGOS qui construit sur un terrain mis à disposition via un DDP (droit distinct et permanent).

M. le Conseiller Philippe NOËL annonce que sa boîte mail a été piratée et met en garde contre les arnaques émanant de son adresse électronique.

M. le Conseiller Henri PISANI demande à la Municipalité de se renseigner et de communiquer sur les intentions cantonales liées au PAC de Vernad, pour lequel CHF 4,4

millions seraient affectés à des constructions sur le territoire de la Commune de Romanel. Attention surtout au trafic entraîné par le futur Barreau de Fontany.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que le Canton a renoncé au projet PDLI (Plan directeur localisé intercommunal Lausanne Vernand), mais qu'il s'est engagé à ses frais à faire une nouvelle planification. La commune et le SDNL ont été invités à des discussions, mais la situation est encore incertaine à cause du SAN et du LEB. La CUR et la COFIN seront tenues au courant, mais il est très peu probable que la voix de Romanel soit entendue. Par ailleurs, le barreau de Fontany permettrait de dévier le trafic des camions qui se fait actuellement par les Terreaux.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET interroge la Municipalité sur l'accueil préscolaire qui est annoncé dans les communications comme étant assuré aux Esserpys. Elle voudrait savoir comment seront utilisées les deux classes actuellement libres. Ouverture d'une nursery ?

Mme la Municipale Jennifer DAGON répond que le souhait de la Municipalité est d'avoir une nursery et les trotteurs.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI exprime son mécontentement au sujet du barreau de Fontany, car cette nouvelle sortie ramènera vers Romanel le trafic dévié du Chemin des Planchettes qui sera fermé par Lausanne. Il donne l'exemple d'autres Municipaux qui soutiennent des projets régionaux mais qui défendent également les intérêts de leurs propres communes. Il exhorte la Municipalité à prendre position et à communiquer sur le LEB, sur les constructions scolaires et sur le Barreau de Fontany.

Mme la Syndique Claudia PERRIN demande du respect pour le travail de la Municipalité. Elle trouve insupportable que la Municipalité soit traitée comme si elle ne défendait pas le village.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI réplique qu'il est avec la Municipalité, mais que cette dernière devrait dévoiler sa vision des projets communaux. Il n'attaque pas la Municipalité.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ parle à nouveau du Romanel info qui n'est pas distribué à tout le village.

Mme la Syndique Claudia PERRIN assure que le nécessaire a été fait.

M. François STUDER signale le parking sauvage au chemin de Judée, occasionné par le chantier, et demande à la Municipalité d'y restaurer l'ordre.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Thierry HENRY** annonce que la 13e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 25 mai 2023 à 20h.

Séance levée à 22h50

Président

Secrétaire

Thierry HENRY

Manuela KAUFMANN